



DECISION N°025/D/HGD/DG/DTH/SMP/2024

44

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 024/AONO/HGD/CIPM/2024 DU 21 MAI 2024 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL ROULANT (VEHICULE STATION WAGON 4X4) A L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA (HGD).

LE DIRECTEUR GENERAL L'HOPITAL GENERAL DE DOUALA,

- Vu** La Constitution.
- Vu** La loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics.
- Vu** La loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun.
- Vu** La loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.
- Vu** La Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024.
- Vu** Le décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N°2018/190 du 02 mars 2018.
- Vu** Le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics.
- Vu** Le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP.
- Vu** Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.
- Vu** La décision N°123/DIR-GEN/HGD/07/2019 du 03 Juillet 2019 constatant la composition de la Commission Interne d Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala, modifiée par décision N°186/DIR-GEN/HGD/10/2019.
- Vu** La circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 Décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024.
- Vu** L'appel d'offres national ouvert N°024/AONO/HGD/CIPM/2024 du 21 mai 2024.
- Vu** La lettre de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'Hôpital Général de Douala datée du 27 septembre 2024 portant proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'entreprise ci-après a été retenue comme attributaire du marché relatif à la consultation sus citée :

Maître d'Ouvrage	Entreprise attributaire	Montant TTC en F CFA	Délai
Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala	CFAO MOBILITY CAMEROON BP : 1217 Douala	45 000 000	Trois (03) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Douala, le 27 SEPT 2024

Le Directeur Général


Pr Henry NAMME LUMA

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP